

3- Les Fonctionnaires stagiaires peuvent-ils être sanctionnés ?

Ecris par SAMOT Max

Jeudi, 27 Août 2009 12:24 - dernière révision Mardi, 05 Février 2019

Les Fonctionnaires stagiaires peuvent-être passibles de certaines sanctions disciplinaires.

Il s'agit de :

- L'avertissement ;
- Le blâme ;
- L'exclusion temporaire de fonctions d'une durée de 1 à 3 jours ;
- L'exclusion temporaire de fonctions d'une durée de 4 à 15 jours ;

- L'exclusion définitive du service ;

--> Pour ces deux sanctions, l'avis préalable du Conseil de Discipline de 1^{ère} instance est requis.

C'est l'autorité territoriale qui prononce les sanctions.

3- Les Fonctionnaires stagiaires peuvent-ils être sanctionnés ?

Ecris par SAMOT Max

Jeudi, 27 Août 2009 12:24 - dernière révision Mardi, 05 Février 2019

Références :

- [Décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 \(Art. 6\)](#) .